

Le salaire net moyen diminue de 0,4 % en euros constants

Insee Première • n° 2065 • Juillet 2025



En 2023, un agent de la fonction publique de l'État (FPE) perçoit en moyenne 2 886 euros nets par mois en équivalent temps plein (EQTP) ; cette moyenne prend en compte tous les agents civils des ministères et des établissements publics, fonctionnaires ou non. En euros courants, ce salaire net moyen augmente de 4,4 % par rapport à 2022. Compte tenu du contexte de forte inflation (+4,9 % en 2023 après +5,2 % en 2022), le salaire net moyen en euros constants diminue de nouveau (-0,4 % après -2,2 %).

Au sein de la FPE, le salaire net moyen des fonctionnaires diminue de 0,2 % en euros constants. La baisse est particulièrement marquée pour les fonctionnaires de catégorie B (-1,7 %), qui bénéficient moins de mesures de revalorisation indemnitaire spécifiques. Le salaire net moyen des fonctionnaires de catégorie A est presque stable (-0,1 %), celui des fonctionnaires de catégorie C et celui des non-fonctionnaires sont stables.

En 2023, le salaire net en EQTP des femmes est inférieur de 12,2 % en moyenne à celui des hommes, un écart en baisse de 0,7 point par rapport à 2022. À caractéristiques d'agents et d'employeurs identiques, l'écart est de 2,6 % en 2023, presque stable par rapport à 2022.

Pour les agents présents toute l'année en 2022 et en 2023 chez le même employeur et avec la même quotité de travail, soit plus de six agents sur dix dans la FPE, le salaire net moyen augmente (+0,9 %) en euros constants.

En partenariat avec :



Avertissement : Du fait de changements déclaratifs, applicatifs et de concepts, les résultats diffusés dans cette publication ne sont pas totalement comparables, en niveau, à ceux des publications réalisées sur les millésimes antérieurs. Les données de l'année 2022 ont cependant été recalculées afin de présenter des évolutions annuelles cohérentes et homogènes entre les années 2022 et 2023 ► [sources](#).

Fin 2023, la **fonction publique de l'État (FPE)** emploie en France 2,3 millions d'agents civils. Trois quarts des postes (en **équivalents temps plein, EQTP**) dépendent des ministères, les autres des établissements publics administratifs (EPA) ► [figure 1](#). Plus de sept agents sur dix sont fonctionnaires. Les autres ont divers statuts : contractuels, enseignants des établissements privés sous contrat, ouvriers d'État ou bénéficiaires de contrats aidés.

En 2023, tous statuts confondus, le salaire net moyen diminue de 0,4 % en euros constants

En 2023, le **salaire net** moyen en EQTP des agents civils de la fonction publique de l'État s'élève à 2 886 euros par mois, en hausse de 4,4 % en euros courants, après +2,9 % en 2022. Cette hausse s'explique en premier lieu par l'augmentation de 1,5 % de la valeur du point d'indice de la fonction publique à compter de juillet 2023, après +3,5 % en juillet 2022. À cela s'ajoutent

les revalorisations successives de l'indice majoré minimum de traitement (de 352 à 361, +9 points) en lien avec celles du Smic. En complément, les autres mesures salariales mises en place (reconduction de la

garantie individuelle du pouvoir d'achat), en particulier celles à destination des bas salaires (modification de la correspondance indice brut/indice majoré en début de grille, **prime de pouvoir d'achat exceptionnelle**

► 1. Salaires mensuels moyens en EQTP dans la fonction publique de l'État en 2023

Statut et nature des employeurs	Structure des effectifs en EQTP (en %)	Salaire brut moyen		Salaire net moyen	
		Montant (en euros)	Évolution 2023/2022 (% en euros constants)	Montant (en euros)	Évolution 2023/2022 (% en euros constants)
Fonctionnaires	70,3	3 845	-0,3	3 116	-0,2
Non-fonctionnaires, dont :	29,7	2 942	-0,1	2 339	0,0
Hors contrats aidés	29,6	2 945	-0,2	2 342	-0,1
Agents des ministères	75,8	3 645	-0,8	2 944	-0,8
Agents des établissements publics administratifs	24,2	3 366	0,5	2 702	0,6
Ensemble de la FPE y compris contrats aidés	100,0	3 577	-0,5	2 886	-0,4
Ensemble de la FPE hors contrats aidés	99,9	3 579	-0,5	2 887	-0,4
Ensemble de la fonction publique	///	3 274	-0,8	2 652	-0,7

/// : absence de résultat due à la nature des choses.

Lecture : Les fonctionnaires contribuent pour 70,3 % au volume de travail en équivalent temps plein (EQTP) de la FPE en 2023. Leur salaire mensuel net moyen est de 3 116 euros en 2023, en baisse de 0,2 % en euros constants par rapport à 2022.

Champ : France hors Mayotte, agents de la fonction publique de l'État (FPE) et tous versants confondus pour l'ensemble de la fonction publique en EQTP (hors militaires, apprentis, contrats d'engagement du service public, internes et externes médicaux, assistants maternels et familiaux ; y compris contrats aidés).

Source : Insee, Système d'information sur les agents des services publics (Siasp).

pour la fonction publique), contribuent aussi à la hausse du salaire net moyen.

Cependant, compte tenu de la forte inflation (+4,9 % en moyenne sur l'année, après +5,2 % en 2022), le salaire net moyen se replie de 0,4 % en euros constants, de façon moins marquée qu'en 2022 (-2,2 %) ► **figure 2**. Il diminue un peu moins que dans l'ensemble de la fonction publique (-0,7 % en euros constants). Le **salaire brut** moyen en EQTP en 2023 est de 3 577 euros par mois, en baisse de 0,5 % en euros constants par rapport à 2022.

Le salaire moyen atteint 2 944 euros nets par mois dans les ministères et 2 702 euros dans les EPA

En 2023, un agent perçoit en moyenne 2 944 euros nets par mois en EQTP dans les ministères et 2 702 euros dans les EPA. Cet écart résulte de structures de qualifications et de statuts différentes. En effet, les fonctionnaires, qui représentent près de huit agents civils sur dix dans les ministères et moins de quatre agents civils sur dix dans les EPA, sont en moyenne mieux rémunérés que les non-fonctionnaires. Par ailleurs, les postes occupés par les non-fonctionnaires dans les EPA (dont les assistants d'éducation des collèges et lycées, les personnels non enseignants des universités, les vacataires d'enseignement et les contractuels doctorants) sont en moyenne moins rémunérateurs qu'au sein des ministères. Ainsi, les agents des EPA sont surreprésentés parmi les agents du bas de la distribution salariale.

Comme les mesures de revalorisations en 2023 concernent davantage le bas de la distribution salariale, le salaire net moyen croît en euros constants dans les EPA (+0,6 %) et diminue dans les ministères (-0,8 %).

Le salaire des fonctionnaires de catégorie B baisse de 1,7 % en euros constants

En 2023, le salaire net moyen des fonctionnaires de la fonction publique de l'État s'établit à 3 116 euros par mois, en diminution en euros constants de 0,2 % par rapport à l'année précédente. Leur salaire brut moyen diminue de 0,3 %, pour atteindre 3 845 euros par mois.

Le salaire brut se décompose en deux parties : le **traitement indiciaire** (en moyenne 75 % du salaire brut) qui sert notamment de base au calcul des pensions des fonctionnaires et les **primes et rémunérations annexes** (25 %). En 2023, le traitement indiciaire brut moyen augmente de 3,2 % en euros courants, du fait notamment de la revalorisation de la valeur du point d'indice de la fonction

publique, de l'augmentation de l'indice minimum de traitement, de la modification de correspondance entre indice brut et indice majoré et de la revalorisation des grilles indiciaires de certains corps et emplois de fonctionnaires (réforme de la haute fonction publique, gardiens de la paix, brigadiers de police, greffiers, etc.). Toutefois, il diminue de 1,6 % en euros constants, et explique l'essentiel de la baisse d'ensemble ► **figure 3**. Les primes et rémunérations annexes augmentent de 3,7 % en euros constants et contribuent à limiter la baisse du salaire net. En 2023, les mesures indemnitaires concernent principalement les bas salaires via la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle, ou certaines populations spécifiques (enseignants, corps et emplois de la haute fonction publique).

Sept fonctionnaires de la FPE sur dix appartiennent à la **catégorie hiérarchique A**. Leur salaire net moyen, 3 373 euros par mois, est quasi stable (-0,1 %) en euros constants par rapport à 2022 ► **figure 4**. Au-delà des mesures générales indiciaires, les mesures indemnitaires à destination des enseignants et celles issues de la réforme de la haute fonction publique contribuent au maintien des rémunérations des fonctionnaires de catégorie A en euros constants.

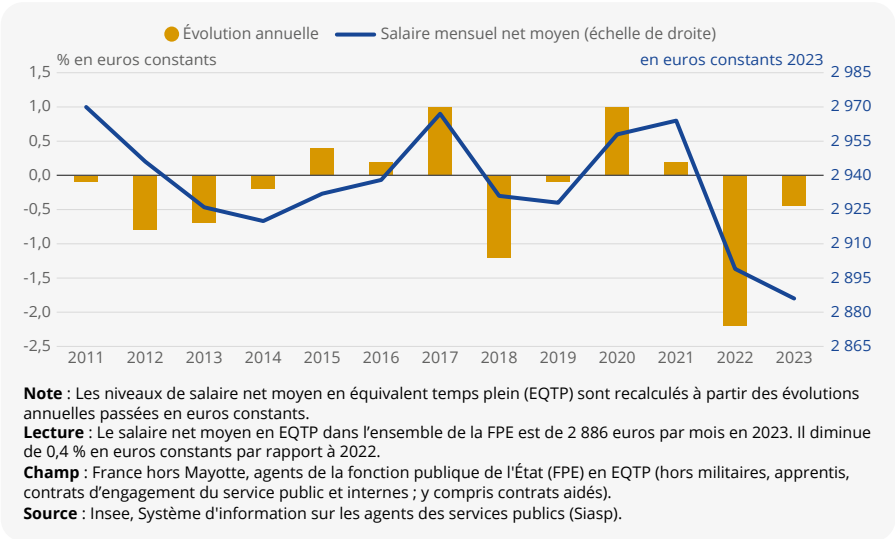
Notamment, plus d'un fonctionnaire sur deux de la FPE exerce une profession d'enseignant et perçoit en moyenne 3 138 euros nets par mois en 2023, soit un salaire en hausse de 0,5 % sur un an en euros constants.

Le salaire net moyen des fonctionnaires de catégorie B diminue de 1,7 % en euros constants, à 2 720 euros par mois. En 2023, les mesures générales et catégorielles revalorisent le traitement indiciaire mais aucune mesure spécifique ne concerne les primes de cette catégorie.

Le salaire net moyen des fonctionnaires de catégorie C est stable en euros constants à 2 283 euros par mois. L'ensemble des mesures de 2023 visant à préserver le pouvoir d'achat des bas salaires concerne particulièrement cette catégorie : hausses du minimum de traitement indiciaire en janvier et mai, rééchelonnement indiciaire des grilles via la modification de correspondance indice brut/indice majoré en juillet et prime de pouvoir d'achat exceptionnelle en octobre.

Les non-fonctionnaires perçoivent en moyenne 2 339 euros nets par mois en 2023, un salaire également stable en euros constants par rapport à 2022.

► 2. Valeur et évolution du salaire mensuel net moyen en EQTP dans la fonction publique de l'État depuis 2011



► 3. Éléments du salaire mensuel moyen en EQTP pour les agents fonctionnaires de la fonction publique de l'État en 2023

Éléments du salaire	Montant (en euros)	Structure du salaire net (en %)	Évolution 2023/2022 (% en euros constants)	Contribution à l'évolution 2023/2022 (en points)	
				Du salaire brut	Du salaire net
Salaire brut	3 845	123	-0,3	-0,3	-0,4
Traitement indiciaire brut	2 894	///	-1,6	-1,2	///
Primes et rémunérations annexes, dont :	951	///	3,7	0,9	///
Indemnité de résidence et supplément familial ¹	61	///	-3,3	-0,1	///
Cotisations salariales (y compris CSG et CRDS)	729	-23	-0,8	///	0,2
Salaire net	3 116	100	-0,2	///	-0,2

/// : absence de résultat due à la nature des choses.

¹ Rapportés à l'effectif total et non à celui des seuls bénéficiaires.

Lecture : En 2023, le salaire brut en équivalent temps plein (EQTP) des fonctionnaires de la FPE baisse de 0,3 % en euros constants. Le traitement brut contribue pour -1,2 point à cette évolution, les primes et rémunérations annexes pour +0,9 point.

Champ : France hors Mayotte, fonctionnaires de la fonction publique de l'État (FPE) en EQTP (hors militaires).

Source : Insee, Système d'information sur les agents des services publics (Siasp).

► 4. Structure des effectifs et évolution des salaires mensuels nets moyens en EQTP des agents en 2023 et des agents présents en 2022 et 2023 dans la fonction publique de l'État

Caractéristiques	Agents présents en 2023			Agents présents en 2022 et 2023 ¹		
	Structure des effectifs en EQTP (en %)	Salaire net moyen		Structure des effectifs en EQTP (en %)	Proportion des effectifs présents en 2022 et 2023 par rapport aux effectifs de 2022 (en %)	RMPP ² nette
		Montant (en euros)	Évolution 2023/2022 (% en euros constants)			
Fonctionnaires, dont :	70,3	3 116	-0,2	78,1	67,1	0,7
Catégorie A	48,3	3 373	-0,1	53,2	66,9	1,0
Catégorie B	13,3	2 720	-1,7	15,1	69,0	-0,5
Catégorie C	8,7	2 283	0,0	9,8	66,1	0,8
Non-fonctionnaires	29,7	2 339	0,0	21,9	46,8	1,6
Femmes	62,2	2 742	-0,1	59,9	59,4	1,2
Hommes	37,8	3 122	-0,9	40,1	64,5	0,4
Moins de 30 ans	11,2	2 029	2,2	5,9	32,4	3,4
De 30 à 39 ans	19,4	2 472	0,3	16,8	52,5	2,4
De 40 à 49 ans	29,4	2 898	-0,8	34,0	68,9	1,1
De 50 à 59 ans	30,6	3 240	-1,1	35,7	73,3	0,2
60 ans ou plus	9,4	3 569	-1,5	7,7	51,1	-0,4
Enseignants	45,3	3 019	0,2	48,3	65,1	1,4
Non-enseignants	54,7	2 775	-1,0	51,7	58,1	0,4
Ministères	75,8	2 944	-0,8	78,0	63,3	0,8
Établissements publics administratifs	24,2	2 702	0,6	22,0	55,3	1,2
Ensemble de la FPE	100,0	2 886	-0,4	100,0	61,3	0,9
Ensemble de la fonction publique	///	2 652	-0,7	///	65,9	0,4

/// : absence de résultat due à la nature des choses.

¹ Agents présents sur l'ensemble des deux années chez le même employeur et ayant la même quotité de temps de travail les deux années.

² Rémunération moyenne des personnes en place.

Lecture : 61,3 % de l'ensemble des agents de la FPE présents en 2022 le sont encore en 2023. Leur salaire net moyen en équivalent temps plein (EQTP) augmente de 0,9 % en euros constants par rapport à 2022.

Champ : France hors Mayotte, agents de la fonction publique de l'État (FPE) et tous versants confondus pour l'ensemble de la fonction publique en EQTP (hors militaires, apprentis, contrats d'engagement du service public, internes et externes médicaux, assistants maternels et familiaux ; y compris contrats aidés).

Source : Insee, Système d'information sur les agents des services publics (Siasp).

Les mesures visant à préserver le pouvoir d'achat des bas salaires ont également souvent bénéficié à ces agents, en particulier les revalorisations à destination des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH).

L'écart entre les plus basses et les plus hautes rémunérations se réduit, pour les fonctionnaires comme pour les non-fonctionnaires

En 2023, la moitié des fonctionnaires de la FPE gagnent moins de 2 875 euros nets par mois en EQTP. Ce salaire médian diminue de 0,3 % sur un an en euros constants. Les 10 % les moins rémunérés perçoivent au plus 2 093 euros nets par mois en EQTP (1^{er} décile ou D1), seuil en hausse de 0,9 % en euros constants. De leur côté, les 10 % les mieux rémunérés gagnent plus de 4 347 euros (9^e décile ou D9), seuil en recul de 0,7 %. Les disparités salariales diminuent en conséquence : le rapport interdécile (D9/D1) baisse de 0,03 point par rapport à 2022, à 2,08.

Parmi les non-fonctionnaires, le premier décile de salaire net augmente fortement en euros constants (+4,7 %), principalement du fait des mesures en faveur des bas salaires. Le salaire net médian des non-fonctionnaires est de 2 101 euros, en hausse de 0,8 % en euros constants, tandis que le neuvième décile diminue nettement (-1,7 %). Il en résulte une baisse marquée de la dispersion salariale parmi les non-fonctionnaires (rapport interdécile de 2,32, soit -0,15 point par rapport à 2022).

► 5. Distribution des salaires mensuels nets en EQTP dans la fonction publique de l'État en 2023

Décile	Femmes		Hommes		Ensemble	
	Montant (en euros)	Évolution 2023/2022 (% en euros constants)	Montant (en euros)	Évolution 2023/2022 (% en euros constants)	Montant (en euros)	Évolution 2023/2022 (% en euros constants)
1 ^{er} décile (D1)	1 649	3,8	1 827	1,5	1 707	3,0
2 ^e décile	1 982	0,2	2 168	0,0	2 046	0,3
3 ^e décile	2 214	0,6	2 430	-0,3	2 287	0,3
4 ^e décile	2 411	0,3	2 648	-0,6	2 492	0,0
Médiane	2 591	0,1	2 867	-1,2	2 682	-0,3
6 ^e décile	2 782	-0,1	3 122	-1,3	2 900	-0,7
7 ^e décile	3 024	-0,3	3 424	-1,3	3 166	-0,9
8 ^e décile	3 334	-0,7	3 824	-1,2	3 516	-1,0
9 ^e décile (D9)	3 840	-0,6	4 624	-1,1	4 140	-1,1
Rapport interdécile (D9/D1)	2,33	-0,10	2,53	-0,07	2,43	-0,10
Moyenne	2 742	-0,1	3 122	-0,9	2 886	-0,4

Lecture : En 2023, les 10 % des postes aux salaires les plus faibles (1^{er} décile) gagnent moins de 1 707 euros nets par mois en équivalent temps plein (EQTP) dans la FPE.

Champ : France hors Mayotte, agents de la fonction publique de l'État (FPE) en EQTP (hors militaires, apprentis, contrats d'engagement du service public et internes ; y compris contrats aidés).

Source : Insee, Système d'information sur les agents des services publics (Siasp).

Parmi l'ensemble des agents de la fonction publique de l'État, les disparités de rémunérations diminuent fortement après une hausse marquée en 2022 (+0,08 point) : le rapport interdécile atteint 2,43 en 2023, en baisse de 0,10 point par rapport à 2022 ► **figure 5**.

L'écart de salaire net moyen entre les femmes et les hommes diminue mais les disparités restent élevées

En 2023, le salaire net moyen en EQTP des femmes dans la FPE s'élève à 2 742 euros par mois, soit 12,2 % de moins que celui des hommes (3 122 euros). Cet écart est en baisse de 0,7 point par rapport à 2022. Il

augmente avec l'âge : il varie de 1,6 % parmi les moins de 30 ans, à 18,0 % parmi les agents de 60 ans ou plus.

Cet écart reflète des situations et des trajectoires salariales différenciées selon le genre : les femmes occupent ainsi plus souvent des emplois à temps partiel, qui peuvent freiner le déroulement de leur carrière, et connaissent plus fréquemment des interruptions de carrière que les hommes. Elles occupent également plus souvent les postes les moins rémunérateurs : parmi les 10 % des agents les moins rémunérés, 74 % sont des femmes. Cette part des femmes diminue progressivement lorsque le salaire augmente et atteint 44 % parmi les 10 % des agents les mieux rémunérés. L'écart de salaire net moyen

en EQTP est par ailleurs plus élevé parmi les hauts revenus : alors que les 10 % des femmes les mieux rémunérées gagnent plus de 3 840 euros, leurs homologues masculins gagnent plus de 4 624 euros, soit un écart salarial de 17,0 %.

La majeure partie de l'écart de salaire de salaire net moyen en EQTP entre les femmes et les hommes résulte des différences de positions professionnelles : à profil identique, c'est-à-dire à âge, qualification (approchée ici par le grade), statut et type d'employeur (EPA ou ministère) identiques, les femmes

perçoivent un salaire net inférieur en moyenne de 2,6 % à celui des hommes en 2023, un écart quasi stable par rapport à 2022 (+0,1 point).

La rémunération nette moyenne des personnes en place est en hausse

Les agents en place, c'est-à-dire présents du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023 chez le même employeur et avec la même quotité de temps de travail les deux années, représentent 61 % des effectifs de la FPE

en 2022 (67 % des fonctionnaires et 47 % des non-fonctionnaires). Le salaire net moyen de ce groupe d'agents présents deux années consécutives, appelé rémunération nette moyenne des personnes en place (RMPP), augmente de 0,9 % en euros constants entre 2022 et 2023. La hausse est plus forte pour les non-fonctionnaires (+1,6 %) que pour les fonctionnaires (+0,7 %). L'augmentation de la valeur du point d'indice profite pleinement aux contractuels dit « indicés », dont la rémunération repose quasi exclusivement sur le traitement indiciaire brut.

Outre les personnes en place, 21 % des agents de la FPE en 2023 sont « entrants » courant 2022 ou courant 2023 et, à l'opposé, 26 % des agents de 2022 sont « sortants » en 2022 ou en 2023. Enfin, 9 % des agents de 2023 sont considérés comme « fluctuants » : soit ils n'ont travaillé qu'une partie de 2022 et qu'une partie de 2023, soit ils ont changé d'employeur ou de quotité de temps de travail.

L'évolution du salaire moyen de l'ensemble des agents de la FPE en 2023 (-0,4 % en euros constants) se décompose entre les évolutions des salaires et des effectifs de chacun de ces groupes. Ainsi, l'augmentation de la RMPP contribue à hauteur de +0,6 point à l'évolution du salaire net moyen de l'ensemble. L'écart de salaire moyen entre les « entrants » et les « sortants » pèse sur cette évolution pour -0,6 point ; il reflète le fait que les générations entrantes sont moins rémunérées que celles sortantes (« effet de noria »). La contribution de l'évolution du salaire moyen des « fluctuants » (groupe où les femmes, les jeunes, les non-fonctionnaires, les agents des EPA et les bénéficiaires de contrats aidés sont surreprésentés) est de -0,3 point. Enfin, les variations d'effectifs de l'ensemble de ces groupes contribuent pour -0,1 point à l'évolution du salaire net moyen. ●

Benjamin Gilbert (Insee),
Gwendoline Volat (DGAFP)

Retrouvez davantage de données associées à cette publication sur [insee.fr](https://www.insee.fr)

Pour en savoir plus

- Esbelin L., Moreau T., Touzé S., « L'emploi dans la fonction publique en 2023 », Insee Première n° 2052, mai 2025.
- DGAFP, Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, édition 2024.
- Ntamakuliro Inema J.-L., Volat G., « Les salaires dans la fonction publique de l'État en 2022 », Insee Première n° 2016, septembre 2024.

Sources

Depuis 2022, conformément au [décret 2016-611 du 18 mai 2016](#), la quasi-totalité des employeurs de la fonction publique ont basculé leur système de déclaration en déclarations sociales nominatives (DSN). Les données du [Système d'information sur les agents du service public \(Siasp\)](#), la base statistique qui est la source de cette publication, sont désormais principalement issues de ces déclarations sociales.

Cette publication concerne tous les agents civils travaillant dans les ministères et les établissements publics administratifs de l'État (EPA) en France hors Mayotte, qu'ils soient fonctionnaires, contractuels, vacataires, relevant de statuts particuliers ou bénéficiaires de contrats aidés.

Le champ des enseignants est plus large que celui retenu par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp), le service statistique du ministère de l'Éducation nationale (MEN). En effet, outre les enseignants des établissements publics ou privés sous contrat du MEN, il inclut ceux de l'enseignement supérieur et d'autres ministères comme celui de l'agriculture par exemple. Les militaires sont exclus du champ de cette publication, de même que les apprentis.

Définitions

La **fonction publique de l'État (FPE)** regroupe les ministères et les établissements publics administratifs (EPA) nationaux comme France Travail, le CNRS ou les universités (loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 constituant le titre II du statut général), hors les EPA nationaux de sécurité sociale dont le statut de recrutement normal est le droit privé (notamment la Caisse nationale d'assurance maladie).

Le salaire en **équivalent temps plein (EQTP)** est un salaire converti à un temps plein pendant toute l'année, quel que soit le volume de travail effectif. Par exemple, pour un agent ayant occupé un poste de travail durant six mois à 80 % et ayant perçu au total 10 000 euros, le salaire en EQTP est de $10\,000 / (0,5 \times 0,8) = 25\,000$ euros par an.

Le **salaire net** (de prélèvements sociaux) est le salaire que perçoit effectivement l'agent avant prélèvement de l'impôt sur le revenu. Il s'obtient en retranchant du salaire brut les cotisations sociales salariales, la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

La **garantie individuelle du pouvoir d'achat (Gipa)** a pour but de compenser la perte de pouvoir d'achat du traitement. Cette prime est versée aux agents dont l'évolution du traitement indiciaire est inférieure, sur une période de référence de quatre ans, à celle de l'indice des prix à la consommation.

La **prime de pouvoir d'achat exceptionnelle (PPAE)** pour la fonction publique est une aide ponctuelle de 300 à 800 euros versée à partir d'octobre 2023 aux agents publics percevant moins de 3 250 euros bruts mensuels en moyenne. La mise en œuvre a été automatique pour les agents de la fonction publique de l'État et de la fonction publique hospitalière. Pour les agents de la fonction publique territoriale, la décision revenait à chaque collectivité.

Le **salaire brut** s'obtient en ajoutant au traitement indiciaire brut toutes les primes et indemnités diverses, y compris le paiement des heures supplémentaires.

Le **traitement indiciaire** brut avant tout complément ou retenue s'obtient en multipliant l'indice majoré par la valeur du point. L'indice majoré est fixé par les grilles indiciaires définies pour chaque grade de fonctionnaire ou par contrat pour les non-fonctionnaires indicés.

Les **primes et rémunérations annexes** sont liées à l'employeur, aux fonctions exercées, à la réalisation d'heures supplémentaires ou à des sujétions particulières. Elles incluent les indemnités (y compris celle de résidence), le supplément familial, et les rachats de jours de congés dans le cadre du compte épargne temps (CET).

Les corps sont classés en trois **catégories hiérarchiques** (A, B et C) selon le niveau de recrutement et les fonctions des agents qui les composent. Ces catégories recouvrent en partie les catégories socioprofessionnelles (cadres, professions intermédiaires, ouvriers et employés). Unités de base de la gestion de la carrière des fonctionnaires, les corps sont composés de grades, subdivisés en échelons. La grille indiciaire détermine à échelon donné le traitement indiciaire ainsi que la durée et les conditions d'avancement d'échelon dans le grade concerné.

Direction générale :
88, avenue Verdier
92541 Montrouge Cedex

Directeur de la
publication :
Fabrice Lenglard

Rédaction en chef :
H. Michaudon,
S. Papon

Rédaction :
J.-P. Rathle

Maquette :
A. Bathias

✉@InseeFr
www.insee.fr

Code Sage : IP252065
ISSN 0997-6252
© Insee 2025
Reproduction partielle
autorisée sous réserve de
la mention de la source et
de l'auteur

